

Nous vous envoyons de la laine de mouton Roux Ardennais, lavée et cardée.

Vous nous faites parvenir en retour une création originale utilisant cette laine, sans contrainte thématique, ni technique.

Vos créations composeront une exposition inédite, itinérante et internationale.

Feutre Roux d'Ardenne

APPEL À CRÉATIONS



Le Musée-Atelier du Feutre de Mouzon prépare une exposition qui permettra de mettre en lumière le mouton Roux Ardennais en présentant des créations artistiques et artisanales exploitant la laine de ce mouton rustique. Chaque créateur pourra présenter une ou plusieurs pièces.

Il n'y aura pas de sélection parmi les créations proposées, mais les œuvres feutrées seront particulièrement mises à l'honneur.

Une seule condition :
utiliser de la laine de
mouton Roux Ardennais

APPEL À CRÉATIONS

Les créations seront exposées au Musée-Atelier du Feutre du 4 septembre au 30 octobre 2018. Après cette date, l'exposition sera itinérante et prêtée à des sites culturels partenaires en France et en Belgique (Maison de la Laine à Redu par exemple). Après 18 mois d'exposition au maximum, les créations seront rendues au créateur.

Cette exposition est uniquement constituée dans un but culturel. Aussi, en cas de demande d'achat de la part des visiteurs, ceux-ci seront redirigés vers le créateur.

*Les candidatures doivent être adressées
à museedufeutre@mouzon.fr et comporter :*

- Un CV, une photo du ou des créateur(s)
- La quantité de laine de roux ardennais souhaitée
- Des photographies d'autres créations textiles réalisées.

Les créateurs acceptent les termes de participation suivants :

- Prendre à leur charge le transport *aller* des pièces exposées ;
- Le musée prenant en charge le *retour* des œuvres, par colis postal ;
- Faire parvenir les créations à Mouzon le 1^{er} septembre 2018 au plus tard ;
- Accepter la diffusion gratuite de toute photographie ou texte lié à leur œuvre dans le cadre de la communication du musée et de ses partenaires

Le Musée-Atelier du Feutre prend à sa charge :

- L'envoi à ses frais de 2 kg max. de laine de Roux Ardennais lavée et cardée ;
- Les frais de fonctionnement des locaux situés au Musée-Atelier du Feutre. Les locaux sont placés sous alarme et surveillés en horaires d'ouverture.
- La réalisation et la diffusion des divers outils de promotion (affiches, flyers, dossier de presse, éventuellement catalogue...)
- Les œuvres resteront la propriété du créateur, mais seront sous la responsabilité et assurées par les différents lieux d'accueil de l'exposition.